

**Objet : Le statut de l' élu.**

Thisiennes, Thisiens,

La récente décision de justice appliquée au précédent maire de Thise pose la question du statut de l' élu.

Nous nous interrogeons en effet sur le sens de notre mission, sur la manière de l' exercer afin d' agir avec efficacité, sérénité et sécurité.

Comment remplir au mieux notre rôle d' élu alors que l' on nous demande toujours plus d' engagement, de responsabilité, que les dossiers que nous avons à traiter sont de plus en plus complexes, tout ceci au prix de risques civils et pénaux toujours plus lourds ?

Voudrait-on obliger l' élu à une mission accrue de surveillance et de contrôle peu compatible avec la réalité du terrain?

Faut-il encore accroître le poids des expertises dans les domaines techniques, financiers, juridiques au risque de nous pousser à une prudence excessive, voire à l' inaction?

Pour favoriser l' exercice de la démocratie locale, nous voulons réagir auprès des pouvoirs publics afin qu' ils clarifient et renforcent notre statut d' élu ; nous sensibiliserons ainsi les parlementaires pour qu' ils adaptent la législation aux réalités et risques liés à la fonction.

Nous vous assurons de notre engagement unanime pour préparer avec vous et pour vous le bien vivre à Thise pour lequel vous nous avez élus.

**Les membres du conseil municipal.**

---